



Commune de Tournon (Savoie)

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE
LE VENDREDI 14 JUIN 2024 A 19H30

DATE DE CONVOCATION : 03/06/2024

DATE D’AFFICHAGE : 03/06/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP) – CHATELAIN Eric (pouvoir à Yacine ALIOUA)

Absents : GARDET-CADET Michel, DRAGNEA Cindy

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Christelle ARTALLE est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024/35
**CREATION D’UN EMPLOI D’AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ET SUPPRESSION D’UN EMPLOI D’AGENT DE MAITRISE
DANS LE CADRE D’UN AVANCEMENT DE GRADE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n’est pas soumise à l’avis préalable du Comité social territorial compétent.

Considérant qu’un agent de la collectivité titulaire du grade d’agent de maitrise réunit les conditions d’ancienneté pour être promu au grade d’agent de maitrise principal,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer l’emploi d’agent de maitrise principal pour permettre la nomination de l’agent concerné,

Madame Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création** d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires d'agent de maîtrise principal

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2024,

Grade : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

- ancien effectif ⇒ 0
- nouvel effectif ⇒ 1

- **la suppression** d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires d'agent de maîtrise

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2024,

Grade : AGENT DE MAITRISE

- ancien effectif ⇒ 1
- nouvel effectif ⇒ 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DECIDE** de créer l'emploi proposé
- ✓ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Christelle ARTALLE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christelle Artalle', written over a horizontal line.

Transmis au contrôle de légalité
Le **17 JUIN 2024**

Publié le **17 JUIN 2024**